



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 15/12/21

Reçu en Préfecture le : 15/12/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20211214-121658-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 14 décembre 2021
D-2021/427**

Aujourd'hui 14 décembre 2021, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h53 à 18h10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

M. BOUISSON présent à partir de 15h15, M. FETOUH présent à partir de 15h25, M. MARI présent à partir de 16h06.

Mme DELATTRE présente jusqu'à 16h03, M. ROBERT présent jusqu'à 18h30, Mme CERVANTES-DESCUBES, M.

BOUDINET et M. POUTOU présents jusqu'à 20h51. M. GHESQUIERE absent de 15h45 à 18h26.

Excusés :

Madame Pascale ROUX, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS

Attribution de subventions en faveur des associations. Fonds de Soutien Exceptionnel. Covid-19-2021. Adoption. Autorisation

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19 la Ville de Bordeaux a créé en 2020 un Fonds de Soutien Exceptionnel dédié aux associations du territoire dont la situation financière était fortement impactée par la crise sanitaire.

Les mesures sanitaires qui en découlent ont fortement impacté le secteur associatif et perdurent encore aujourd'hui.

Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux, souhaitant renouveler son soutien financier aux structures les plus fragilisées, a décidé de reconduire ce dispositif pour l'année 2021, en dotant ce fonds d'une enveloppe de **500 000 euros**.

Ainsi, depuis le début de l'année, l'analyse des dossiers est conduite selon les critères suivants :

- Perte de chiffre d'affaire net liée à la crise sanitaire (déduction faite des charges annulées ou reportées sur les exercices suivants) ;
- Difficultés de trésorerie prévisibles pour l'exercice en cours ;
- Maintien des contrats de travail ou d'engagements divers malgré les annulations et les reports ;
- Prise en compte des autres aides obtenues.

Pour les associations qui bénéficieront d'une aide dans le cadre de ce fonds et feront une demande d'aide au fonctionnement pour l'exercice 2022, un éventuel retour à meilleure fortune sera pris en compte dans le cadre de la subvention allouée pour 2022.

Les dossiers ont fait l'objet d'une instruction par chacune des Directions thématiques et les montants ici proposés ont fait l'objet d'une validation par chaque élu thématique.

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de **88 060 euros** et de la répartir de la manière suivante :

MISSION EGALITE, DIVERSITE, CITOYENNETE

Association bénéficiaire	Montant de la subvention En euros
LA GRANDE CAUSERIE	5 000
TOTAL	5 000

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Association bénéficiaire	Montant de la subvention En euros
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	30 000
LE GARAGE MODERNE	3 560
GP INTENCITE	30 000
TOTAL	63 560

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Association bénéficiaire	Montant de la subvention En euros
GROUPE DES CINQ	2 500
TOTAL	2 500

DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Association bénéficiaire	Montant de la subvention En euros
AQUITAINE PARTAGE	2 000
LA HALLE DES DOUVES	15 000
TOTAL	17 000

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2021.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2021 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2019.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- Signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions ou avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Vincent MAURIN

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 14 décembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Camille CHOPLIN

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2021 SUR LA BASE DES MONTANTS 2019
LE GARAGE MODERNE ATELIERS ASSOCIATIFS	964,56 €
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	3 149,98 €
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	41 674,65 €